



Révision des mesures après divorce

Par **galby**, le **05/09/2010** à **17:37**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis Octobre 2009 avec une garde alternée prononcée par le JAF et une pension de 200 € à verser à mon ex-épouse. Depuis sa situation à changer dans la mesure où elle ne vit plus seule. Quelle démarche puis je entreprendre pour faire réviser cette pension qui à l'époque était justifiée de la part la situation de mon ex-épouse mais à mes yeux caduques au regard de la nouvelle situation ?

Merci de vos conseils.

Par **mimi493**, le **05/09/2010** à **17:52**

Les revenus de son compagnon n'entrent pas en ligne de compte, car il n'est pas censé contribuer à l'entretien de votre enfant.